

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués le 4 février 2021, sous la présidence de Monsieur SELLIER, se sont réunis en session ordinaire.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 04/02/21
Affichée	le 04/02/21

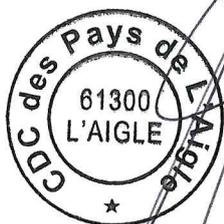
Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Jean-Guy GRANDIN
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

OBJET

Marché de travaux d'enrobés
et d'enduits 2021/2024 :
Attribution de l'accord-cadre à
bons de commandes

Acte rendu exécutoire après
publication le 16 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la Voirie, informe les membres du Bureau, que dans le cadre des travaux de voirie 2021/2024 d'enrobés et d'enduits, un avis d'appel d'offres a été publié le 11/12/2020, prévoyant une remise des offres pour le 22 janvier 2021 à 12 heures.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes avec minimum de 200 000 euros TTC/an et maximum de 500 000 euros TTC/an.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère valeur technique

pondéré à 30 sur 100 points.

1.1 Moyens humains dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts

1.2 Moyens matériels dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts

1.3 Méthodologie et organisation des chantiers mises en place pour respecter le délai d'exécution : 10 pts

2. Critère environnemental

pondéré à 5 sur 100 points.

Le critère environnemental sera analysé au travers des actions menées par le prestataire afin de réduire l'impact de leur activité sur l'environnement (achat de véhicules électriques, certification ISO 14001, achat d'énergie verte ...)

3. Critère Prix des prestations

pondéré à 65 sur 100 points.

5 entreprises ont répondu.

- Au vu du rapport d'analyse des offres et de l'application des critères de pondération,

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société EUROVIA BN dans le cadre du marché relatif aux travaux de voirie 2021/2024 Enrobés et Enduits
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte rendu exécutoire après
publication le 16 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

